

2e Rencontre transfrontalière des peuples autochtones
Brésil, Guyane française, Suriname
1er au 4 décembre 2009 – Saint-Georges de l'Oyapock – Guyane française

Jour 4 – Session plénière.

Rapport du Groupe de travail 1 « Exploitation minière » adopté en session plénière, présenté par Franck Appolinaire.

1 – PREAMBULE.

Le principe de l'intitulé du groupe de travail en 3 langues :

- Exploitation minière en français.
- Garimpo e mineração en portugais.
- Kleinmijnbouw en grootmijnbouw en néerlandais.

2 – LES POINTS CONVERGENTS.

Position des peuples autochtones (PA) sur l'exploitation minière.

Une position unanime des PA contre l'exploitation minière.

Existe-t-il une situation où l'exploitation minière est acceptable pour les PA ?

Non.

Principaux impacts de cette activité extractive.

- Pollution des fleuves et des forêts.
- Contamination des ressources halieutiques.
- Contamination des hommes.
- Maladies.
- Violences, trafics et alcool.
- Invasion territoriale.
- Pression sur la faune et la flore.
- Perte de l'autorité traditionnelle.
- Insécurité.
- Perte de l'identité.
- Réduction du territoire.
- Futur compromis.
- Corruption.
- Déforestation.
- Perte de liberté.
- Fragmentation de la forêt.

Différents niveaux de la problématique de l'exploitation minière.

La question de l'exploitation minière est une prérogative des Etats. Petite ou à grande échelle, légale ou illégale, à l'intérieur ou à l'extérieur, les PA considèrent que l'exploitation minière est une problématique locale, nationale, régionale et internationale.

Position des PA face aux initiatives gouvernementales.

Les mesures prises sont insuffisantes.

Les engagements pris ne sont pas respectés.

Les initiatives sont déconnectées des réalités des PA et de la vision locale.

Il réside un manque de coordination à l'échelle régionale.

Caractères politique et technique de l'exploitation minière.

La question de l'exploitation minière demeure éminemment politique mais revêt également un caractère technique.

Information des peuples autochtones.

Les PA sont mal ou insuffisamment informés sur les initiatives gouvernementales. Absence de représentation autochtone dans les processus d'attribution de titre d'exploration et d'exploitation. Ces informations concernent la gestion étatique de la question.

Amélioration de la situation dans l'unité et avec des partenaires.

Les PA sont conscients qu'ils peuvent apporter leur contribution à l'amélioration de leurs conditions de vie. Il est clairement décidé la rédaction et la diffusion d'un document qui prendra la forme d'un manifeste, d'une déclaration ou d'une résolution sur l'exploitation minière et les impacts sur les territoires des PA.

Les destinataires du document :

- Les participants.
- Les médias (presse écrite, radio, télévision et internet) locaux et nationaux.
- Les gouvernements du Brésil, de la France et du Suriname.
- Les parlements du Brésil, de la France et du Suriname.
- Les commissions parlementaires et gouvernementales du Brésil, de la France et du Suriname.
- Les organisations intergouvernementales dont les 3 pays sont membres. OTCA, OEA et ONU.
- Les organisations autochtones nationales et internationales. COICA et ses organisations membres, International Alliance for Indigenous and Tribal Peoples of the Tropical Forests.
- Les ONG locales, nationales et internationales alliées des PA.

3 – CONTINUITÉ DES RENCONTRES ET FORMULATION DES IDÉES D'ACTION.

- Formation des dirigeants et des responsables autochtones.
- Rencontres plus fréquentes.
- Développement de stratégies nationales et régionales.
- Reconnaissance du droit à la terre et respect du mode vie.
- Stratégies pour s'informer des initiatives gouvernementales.
- Activer et utiliser les accords internationaux.
- Création d'une organisation internationale à l'échelle régionale.
- Mobilisation.
- Continuité de la sensibilisation de l'opinion publique.
- Utiliser les organisations régionales et internationales existantes.
- Utiliser les opportunités existantes pour régionaliser.
- Réussir les organisations autochtones locales et nationales.
- Mise en place de radio communautaire.

4 – LISTE DES PARTICIPANTS AU GROUPE DE TRAVAIL 1.